

- RÉDEMPTION DE TERRES VENDUES POUR TAXES. V. Loi municipale.
- RÈGLEMENTS MUNICIPAUX. Un règlement municipal qui impose une taxe sur certains commerces en particulier, à l'exclusion des autres, est *ultra vires* et illégal, p. 554.  
—V. Loi municipale.
- RÈGLEMENT DE CAUSE. Le règlement des causes par les parties, avant jugement, même sans consentement des avocats est valable et les avocats ne peuvent continuer les procédures pour leurs frais seulement, p. 232.
- REMPLI DE DENIERS. V. Substitution.
- RENONCIATION A SUCCESSION. V. Légataire universel.
- RENTE FONCIÈRE. V. Vente.
- RÉPÉTITION. V. Paiement par anticipation.
- REQUÊTE EN REVENDICATION EN MATIÈRE DE FAILLITES. V. Faillite.
- REVISION DE DÉCISIONS A L'ENQUÊTE. V. Preuve.
- RIVIÈRES. V. Cours d'eau.
- RIVIÈRES FLOTTABLES ET NAVIGABLES. V. Loi municipale.
- ROLE D'ÉVALUATION. V. Loi municipale.
- SAISIE-ARRÊT. V. Conjoints par mariage.
- SAISIE-ARRÊT AVANT JUGEMENT. V. *Capias ad respondendum*.
- SAISIE GAGERIE. V. Locateur et locataire.
- SAISIE MOBILIÈRE. Un journalier qui garde un cheval dont il se sert pour gagner sa vie doit jouir des mêmes privilèges qu'un charretier quant à l'insaisissabilité de ses biens, p. 25.
- SAISIE REVENDICATION. V. Vente.
- SALAIRE DE L'ÉPOUX AU SERVICE DE SON ÉPOUSE. V. Conjoints par mariage.
- SENTENCE ARBITRALE. V. Acte des chemins de fer du Canada.
- SÉPARATION DE BIENS. V. Dépenses de ménage.
- SERVICES MÉDICAUX. V. Conjoints par mariage.
- SERVITUDE. V. Action négatoire.  
—V. Cimetières.
- SOCIÉTÉ. V. Procédure.
- SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE. When by the constitution and by-laws of a Benefit Society, a remedy or appeal is provided, the member aggrieved by the decision of the Society must exhaust such remedy before taking action before the Civil Courts.